



les éoliennes

DE LA SALLE DE DANSE



## Lettre d'information n°2

Mai 2023



3 à 4 éoliennes



Un parc d'environ  
12 MW

Une production électrique  
correspondant la consommation



électrique d'environ  
12 000 personnes



Un projet participatif :  
20 % du projet pour les  
communes, une ouverture aux  
citoyens lorsque le projet sera  
autorisé



18 mois d'études  
naturalistes, de février  
2023 à l'été 2024

### Point sur les études en cours et à venir

#### Études de vent et expertises naturalistes

Les études de terrain liées au projet d'éoliennes ont commencé en ce début d'année avec le montage d'un mât de mesure dans notre forêt. D'une hauteur de 100 mètres, il est équipé d'anémomètres et permettra ainsi de définir précisément la vitesse et les directions de vent sur le secteur. Le mât est également équipé de capteurs ultrasons installés à différentes hauteurs, qui enregistrent l'activité des chauves-souris en altitude.

En parallèle, des études de terrain sont menées par le bureau d'étude en écologie, Rainette. Cette société est spécialisée dans l'expertise de la faune, de la flore et des milieux naturels. Réparties sur une année, plus de quarante sorties sur le site sont prévues afin d'étudier précisément la présence et le comportement de l'ensemble des espèces (oiseaux, mammifères, chauves-souris, amphibiens, insectes, flore...) et de leurs habitats. Une dizaine de sorties ont déjà été effectuées par Rainette depuis début mars, dont 2 sorties nocturnes. Ces expertises vont s'étendre jusqu'à la fin de l'année, afin de couvrir un cycle biologique complet.

#### Étude paysagère

En parallèle des études environnementales, une étude paysagère va également être menée par un prestataire indépendant. Elle permettra de mesurer l'insertion paysagère des éoliennes dans le cadre de vie, ainsi que la visibilité de sites patrimoniaux.

#### Étude acoustique

Les études se poursuivront cet automne avec l'étude acoustique : des sonomètres seront installés chez certains riverains pour une durée de 10 à 15 jours.

Ils permettront de mesurer le niveau de bruit actuel au niveau des lieux d'habitations les plus proches de la zone de projet. Le prestataire en charge de l'étude acoustique simulera ensuite le bruit global qui serait perçu avec la présence des éoliennes. Ce bruit global devra respecter les critères acoustiques réglementaires actuels, qui garantissent qu'il n'y ait aucune gêne sonore chez les riverains du parc éolien.

À noter : la France dispose de l'une des réglementations acoustiques les plus strictes d'Europe. Depuis quelques années, le bruit n'est plus une problématique pour le voisinage : les nouvelles technologies d'éoliennes, plus hautes, plus silencieuses, associées à un durcissement de la réglementation, rendent impossibles les situations de gênes sonores comme il en existe encore dans certaines régions de France, proches de parcs éoliens anciens ne répondant pas aux normes acoustiques actuelles.

### **Le projet a-t-il fait l'objet d'une mise en concurrence ?**

*Selon la législation française, l'occupation du domaine privé d'une commune n'impose pas de mise en concurrence préalable. Les bois et forêts appartenant aux communes et relevant du régime forestier font partie du domaine privé. Aussi, la commune était libre de choisir la société qu'elle souhaitait pour être accompagnée sur ce projet.*

## Planning du projet

Au niveau du planning du projet, nous sommes dans la phase de développement comprenant les études, puis la définition du schéma d'implantation, et enfin la rédaction du dossier de demande d'autorisation environnementale. Cette phase peut durer 18 à 24 mois, et se poursuivra jusqu'en 2024. Concrètement, cela signifie que toutes les études vont être menées sur une durée minimum d'un an, puis une fois les résultats reçus, nous débuterons seulement à envisager un schéma d'implantation des éoliennes. De multiples variantes vont être étudiées jusqu'à parvenir au schéma de moindre impact, qui servira de base à la rédaction du dossier de demande d'autorisation environnementale.



## Communication et suites à donner

Notre projet a désormais un nom : **les éoliennes de la Salle de Danse** ! Cela fait référence au lieu-dit choisi dans notre forêt pour y implanter le mât de mesure. Vous pouvez d'ores et déjà retrouver ce nom dans le logo du projet présenté ci-dessus. Ce logo met également à l'honneur le renard, emblème de notre commune.

### Site internet

Une page dédiée au projet éolien a été mise en place sur notre site internet, dans la rubrique Actu'. Vous serez ainsi informés régulièrement des avancées du projet, via le lien suivant : <https://val-et-chatillon.com/actualite/eolien>

### Permanences

Une permanence est prévue le **samedi 1er juillet 2023 de 9h à 11h** à la salle des fêtes de la commune, au cours de laquelle vous pourrez venir échanger sur le projet avec nous et l'équipe d'Opale.

### Visite d'un parc éolien en forêt

Une visite d'un parc éolien en forêt ouverte à tous et sur inscription est prévue le **samedi 9 septembre 2023**. Un départ en bus se fera à **9h** depuis la salle des fêtes de la commune. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire à la mairie, par téléphone (03.83.42.51.07) ou par mail ([commune.valetchatillon@gmail.com](mailto:commune.valetchatillon@gmail.com)).



Nous restons bien entendu à votre disposition pour échanger sur ce projet. N'hésitez pas non plus à contacter Sacha Wets (06.23.49.23.89), cheffe de projet chez OPALÉ, qui nous accompagne sur le suivi du projet.

M. Culmet, Mme Gérard et M. Besnard, maire et adjoints de Val-et-Châtillon, au nom de l'ensemble du conseil municipal